



## EDITORIAL

Que ce soit pour les petits ou pour les grands, la rentrée est faite. J'espère que ces quelques semaines de repos ont été bénéfiques à tous permettant à chacun de mieux appréhender cette fin d'année.



Après un été chargé d'animations, l'équipe municipale a aussi fait sa rentrée. Pour les élus, la rentrée c'est terminer les programmes prévus pour 2010 et penser aux projets 2011 afin de préparer les budgets.

Deux projets importants sont sur le point d'être terminés. Le village adapté pour personnes âgées ou handicapées est dans la dernière ligne droite. L'attribution des logements est faite et courant novembre, les premiers locataires devraient pouvoir entrer dans les lieux.

Le centre de secours est achevé. Nos pompiers vont disposer de conditions de travail agréables dans des locaux neufs, clairs et spacieux. Ce projet, même s'il fut long à voir le jour, a eu le mérite de fédérer les maires du canton et nous ne pouvons qu'en être satisfaits.

Excepté le programme voirie de la fin de la rue de la Barrière qui a dû être reporté en 2011, l'ensemble des investissements prévus en 2010 a pu être réalisé. L'équipe municipale demeure toujours attentive à la sauvegarde des services publics. Et nous tenons à remercier tous ceux qui ont soutenu le mouvement des facteurs ce 27 septembre. Il y a quelques mois, c'était la gendarmerie que nous avons sauvée de justesse. Qui nous dit que demain, nous ne devons pas nous mobiliser pour sauver la trésorerie ? Soyons toujours vigilants... après, il est trop tard... Comme pour le magasin SPAR. Malgré sa fermeture, malgré une situation très complexe, le conseil municipal ne reste pas inactif sur ce délicat dossier. A ce jour, nous avons des contacts sérieux. Souhaitons simplement qu'ils se concrétisent !

L'ensemble des investissements réalisés a été fait avec le souci d'apporter un bien-être aux Mothais et Mothaises. Ces travaux ont pu être réalisés, une fois encore, sans augmentation de l'impôt, malgré toutes les questions que nous sommes en droit de nous poser pour demain avec la suppression de la taxe professionnelle.

Sachez que vous pouvez compter sur l'équipe municipale pour que La Mothe soit une cité dynamique, où il fait bon vivre.

Le Maire,  
Alain DELAGE

## Tradition

### Rosières 2010 : entre tradition et innovation !



Alexandra et Oliver

#### Une fête très rythmée...

Cette année encore, les membres du Comité des Fêtes ont cherché à travers de nouvelles formations musicales, à offrir un programme varié mais toujours festif. Le vendredi 3 septembre, après un éclatant feu d'artifice, les musiciens des Yah Mind et des Skapitaines ont investi les Halles et offert aux jeunes spectateurs présents, un spectacle de qualité, digne des professionnels les plus reconnus. Le dimanche, la Batucabraz de Poitiers a su, à deux reprises, enflammer la commune avec ses rythmes brésiliens, pour le plus grand plaisir des coureurs et des spectateurs de la cavalcade.

...réussie grâce à l'implication des uns et des autres...

Cette année encore, ce sont les bénévoles qui ont permis de proposer un programme aussi complet. Impossible de tous les nommer... Ils sont plus d'une centaine, auxquels il faut ajouter toute l'équipe des employés municipaux, à s'impliquer pendant ce premier week-end de septembre et permettre ainsi le bon déroulement de notre manifestation.



La rosière et son cortège

...et au mariage d'Alexandra et Oliver !

Mais notre fête aurait été incomplète, sans l'engagement d'un jeune couple. Le samedi 4 septembre 2010, la commune a donc célébré le mariage de sa 371<sup>ème</sup> Rosière. Qu'en retiendrons-nous ? La présence de représentants de nombreuses nationalités ? Des cérémonies prononcées à la fois en français et en anglais ? Un mariage anglican ? Certes du jamais vu ! Très certainement aussi la formidable ambiance qui régnait autour des jeunes mariés et de leurs familles pendant tout le dîner dansant au gymnase le samedi soir.

Et le sourire d'Alexandra, la bonne humeur d'Oliver resteront sur les images de ces trois jours de fête... pour eux, pour leurs parents et grands-parents, qui ont choisi de vivre à la Mothe Saint-Héray depuis plusieurs années. Trois jours de fête surtout pour tous les Mothais.

Que la candidate pour 2011 se déclare rapidement afin que nous puissions célébrer son mariage aussi chaleureusement !



La cavalcade



## Travaux

### Lavoir de la Fontaine Bernière

La finition du lavoir de la Fontaine Bernière par l'association intermédiaire de Saint Maixent l'École et la réfection de la voirie redonnent à ce quartier un nouvel éclat.



Lavoir de la Fontaine Bernière

### Caserne des Pompiers

La caserne des pompiers est désormais achevée après un an de travaux, ce nouveau bâtiment moderne et fonctionnel sera inauguré prochainement et mis à la disposition du corps des sapeurs pompiers La Mothe-Pamproux.



Nouvelle caserne

### Travaux du syndicat ACEMPSS

- Ouverture d'un chemin au lotissement Champ de la Bataille, remplacement d'une buse d'eaux pluviales à la Villedieu de Comblé, déplacement de l'abri bus et des containers d'apport volontaire Allée Madeleine Gelin,
- Divers travaux de voirie et d'entretien de chemins.



Voirie Chemin de Broute Lumas

## Travaux chez vous !

**Déclaration préalable**  
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

**1 - Informations générales**

**2 - Informations sur le déclarant**

**3 - Informations sur le déclarant**

**4 - Informations sur le déclarant**

**5 - Informations sur le déclarant**

**6 - Informations sur le déclarant**

**7 - Informations sur le déclarant**

**8 - Informations sur le déclarant**

**9 - Informations sur le déclarant**

**10 - Informations sur le déclarant**

**11 - Informations sur le déclarant**

**12 - Informations sur le déclarant**

**13 - Informations sur le déclarant**

**14 - Informations sur le déclarant**

**15 - Informations sur le déclarant**

**16 - Informations sur le déclarant**

**17 - Informations sur le déclarant**

**18 - Informations sur le déclarant**

**19 - Informations sur le déclarant**

**20 - Informations sur le déclarant**

**21 - Informations sur le déclarant**

**22 - Informations sur le déclarant**

**23 - Informations sur le déclarant**

**24 - Informations sur le déclarant**

**25 - Informations sur le déclarant**

**26 - Informations sur le déclarant**

**27 - Informations sur le déclarant**

**28 - Informations sur le déclarant**

**29 - Informations sur le déclarant**

**30 - Informations sur le déclarant**

**31 - Informations sur le déclarant**

**32 - Informations sur le déclarant**

**33 - Informations sur le déclarant**

**34 - Informations sur le déclarant**

**35 - Informations sur le déclarant**

**36 - Informations sur le déclarant**

**37 - Informations sur le déclarant**

**38 - Informations sur le déclarant**

**39 - Informations sur le déclarant**

**40 - Informations sur le déclarant**

**41 - Informations sur le déclarant**

**42 - Informations sur le déclarant**

**43 - Informations sur le déclarant**

**44 - Informations sur le déclarant**

**45 - Informations sur le déclarant**

**46 - Informations sur le déclarant**

**47 - Informations sur le déclarant**

**48 - Informations sur le déclarant**

**49 - Informations sur le déclarant**

**50 - Informations sur le déclarant**

**51 - Informations sur le déclarant**

**52 - Informations sur le déclarant**

**53 - Informations sur le déclarant**

**54 - Informations sur le déclarant**

**55 - Informations sur le déclarant**

**56 - Informations sur le déclarant**

**57 - Informations sur le déclarant**

**58 - Informations sur le déclarant**

**59 - Informations sur le déclarant**

**60 - Informations sur le déclarant**

**61 - Informations sur le déclarant**

**62 - Informations sur le déclarant**

**63 - Informations sur le déclarant**

**64 - Informations sur le déclarant**

**65 - Informations sur le déclarant**

**66 - Informations sur le déclarant**

**67 - Informations sur le déclarant**

**68 - Informations sur le déclarant**

**69 - Informations sur le déclarant**

**70 - Informations sur le déclarant**

**71 - Informations sur le déclarant**

**72 - Informations sur le déclarant**

**73 - Informations sur le déclarant**

**74 - Informations sur le déclarant**

**75 - Informations sur le déclarant**

**76 - Informations sur le déclarant**

**77 - Informations sur le déclarant**

**78 - Informations sur le déclarant**

**79 - Informations sur le déclarant**

**80 - Informations sur le déclarant**

**81 - Informations sur le déclarant**

**82 - Informations sur le déclarant**

**83 - Informations sur le déclarant**

**84 - Informations sur le déclarant**

**85 - Informations sur le déclarant**

**86 - Informations sur le déclarant**

**87 - Informations sur le déclarant**

**88 - Informations sur le déclarant**

**89 - Informations sur le déclarant**

**90 - Informations sur le déclarant**

**91 - Informations sur le déclarant**

**92 - Informations sur le déclarant**

**93 - Informations sur le déclarant**

**94 - Informations sur le déclarant**

**95 - Informations sur le déclarant**

**96 - Informations sur le déclarant**

**97 - Informations sur le déclarant**

**98 - Informations sur le déclarant**

**99 - Informations sur le déclarant**

**100 - Informations sur le déclarant**

Formulaire à retirer en mairie ou sur [www.formulaires.modernisation.gouv.fr](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr)

## Déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction ou de travaux de rénovation respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

## Document obligatoire

Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance. Sur notre commune, les périmètres classés englobent une très grande partie de la surface urbanisée, Mr l'architecte des bâtiments de France émet un avis concernant la faisabilité des travaux envisagés. Il peut s'opposer au projet ou imposer des prescriptions particulières ou adaptations mineures, qu'il faut alors respecter.

## Autres travaux communaux:

- Réfection de la toiture de la bibliothèque municipale et ravalement de façade du moulin du Pont l'Abbé.
- Assainissement route de Pamproux.
- Effacement des réseaux rues de la Vieille Église et du Bourgbias.
- La restauration de la rosace de l'église termine le programme de réparation des vitraux.
- Installation d'un monnayeur à l'aire de services.
- Installation d'un lampadaire fonctionnant à l'énergie solaire « au Pin ».
- Création d'une voirie pour le nouveau centre de secours



Lampadaire solaire "au Pin"



Guide à retirer en mairie

Le dossier complet (demande de déclaration préalable et pièces à fournir) doit être déposé directement à la mairie. L'administration dispose d'un délai de un mois pour :  
• instruire le dossier s'il est complet,  
• ou réclamer les pièces manquantes, s'il est incomplet. Dans ce cas, l'intéressé a trois mois pour compléter son dossier. Pour tout renseignement contacter le secrétariat de mairie.



## Feux de jardins



L'automne est traditionnellement marqué par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins. Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation.

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts

(paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), est par ailleurs fortement producteur de polluants : Un feu de jardin émet jusqu'à 5000 mg/m<sup>3</sup> de particules alors qu'une cheminée ouverte dans une maison en produit 400 mg/m<sup>3</sup> et qu'une chaudière à bois bien réglée de catégorie A seulement 20 mg/m<sup>3</sup>.

Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8500 km ou que 4 mois et demi du chauffage d'un pavillon.

## Motos à Chambrille

La Vallée de Chambrille n'est pas un circuit de moto-cross.

Depuis plusieurs mois quads et motos ont pris possession de la vallée de Chambrille afin d'y pratiquer du moto-cross.

Ce sport mécanique est rigoureusement encadré et doit se pratiquer sur des terrains adaptés en toute sécurité.

Les dégradations constatées dans les lits des ruisseaux de Chambrille et des Grenats ainsi que sur leurs berges, la détérioration des talus

et des chemins, sans compter les nuisances sonores les week-ends, conduisent la municipalité à interdire sur l'ensemble du site la circulation de ces engins.

Pour le confort des promeneurs et des riverains, mais aussi pour préserver la biodiversité de la vallée, un arrêté de police du maire sera prochainement promulgué pour interdire ces pratiques, et les panneaux de signalisation seront mis en place sur tous les chemins d'accès.



## Avis de recherche

Lors d'une réunion de préparation de l'anniversaire de l'église en 1998 un habitant a présenté un travail de relevé à l'encre de Chine de l'Orangerie. Il avait été effectué dans les années 1970 par Xavier Chapuis. C'était sa réalisation de

fin d'études d'architecture, une œuvre de grande précision qui mesure environ 1 m 50 de large sur 0,50 de haut. Des gravures ou des documents relatifs à l'Orangerie, au château, et aux bâtiments environnants sont susceptibles

d'un intérêt historique pour notre commune et ses habitants.

Si quelqu'un peut apporter des informations sur ces pièces historiques, merci de contacter la mairie.

## Animations

### Forum des associations



Conseil des jeunes au Forum des Associations

Le forum des associations s'est tenu sur la place Clémenceau le samedi 11 septembre 2010.

Dès 10 h 00, 21 associations présentaient leurs activités et leurs manifestations. Tout au long de la journée, c'est un flux régulier d'un public venant se renseigner sur les conditions d'adhésion à une association sportive, culturelle ou sociale. Plusieurs animations se sont déroulées, notamment la sortie VTT avec « Team Evasion Nature », la démonstration tonique de la gym « A son rythme », la pratique ouverte à tous du badminton et du tennis de table. Sans oublier la chasse

au trésor dans les rues de la cité organisée par le conseil municipal des jeunes.

Cette année le forum a accueilli le conseil de développement du pays du Haut Val de Sèvre qui présentait aux participants le site internet du pays.

Le site offre la possibilité aux associations locales de s'inscrire dans l'annuaire du pays où elles peuvent présenter leurs événements.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Pays du Haut Val de Sèvre : Tél. 05.49.26.60.32

Courriel: [contact@pays-hautvaldesevre.fr](mailto:contact@pays-hautvaldesevre.fr)



## Vie communale

### Conciliateur de justice

La conciliation a pour but de trouver une solution amiable entre deux parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Le conciliateur peut intervenir pour des conflits tels que :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, murs mitoyens)
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux

- litiges de consommation
- créances impayées
- malfaçons de travaux

La procédure de conciliation est gratuite.

Madame PARNAUDEAU, conciliateur de justice, tient une permanence en mairie de La Mothe Saint-Héray, le 1er vendredi de chaque mois, de 10 h à 12 h.



### Relais de service public



Le relais de service public permet aux demandeurs d'emploi d'obtenir des renseignements administratifs, de suivre leur dossier personnel sur Internet, d'obtenir un rendez-vous avec les services suivants :

- Pôle Emploi
- Préfecture des Deux-Sèvres
- C A F
- M S A

Permanences en mairie de La Mothe Saint-Héray les jeudis 10 novembre et 2 décembre de 8h30 à 12h00

### Réunions de quartier

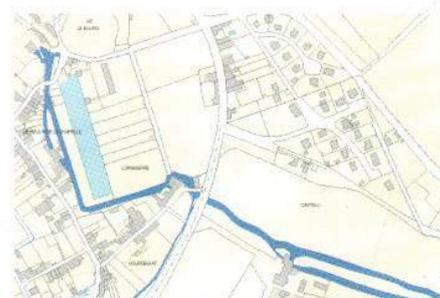
Les réunions de quartier prévues salle M. Gelin au cours du dernier trimestre 2010 :

Cité des Castors et de Courdevant : le vendredi 5 novembre à 20h30

Centre ville et rue de la Libération : le vendredi 03 décembre à 20h30

Le Vivier, Trémont et La Villedé : le vendredi 17 décembre à 20h30

Ces réunions permettent aux habitants des quartiers d'exposer leurs problèmes et leurs idées, et d'échanger avec les élus.



Prochaine réunion de quartier  
Cité des Castors / Courdevant

### Qu'est ce que le service civique?



Le service civique offre la possibilité pour les jeunes de 16 à 25 ans de s'engager de 6 à 12 mois à raison d'au moins 24h par semaine au sein d'une association ou d'une collectivité publique sur une mission d'intérêt général.

Les jeunes bénéficient d'une indemnité mensuelle de 440 € par l'état (plus 100 € si leur foyer bénéficie du RSA ou s'ils sont boursiers 4° échelon) et de 100 € versés par la structure d'accueil.

Le contrat ne relève pas du Code du travail et organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre un jeune et une structure d'accueil.

L'indemnité versée par l'état n'est ni imposable ni prise en compte dans les calculs de prestations sociales (aide au logement...)

Les 100 € versés par la structure d'accueil sont une prestation qui fonctionne, par analogie avec des remboursements de frais professionnels de l'assujettissement aux charges sociales.

Les droits ouverts pour le jeune :

Couverture sociale

Trimestres de retraite validés

Possibilité de bénéficier du fonds assurance formation (formation professionnelle) au même titre que les bénévoles.



## Journées du Patrimoine

Dans le cadre des JOURNÉES PATRIMOINE des 17 et 18 septembre, MASTOC PRODUCTION a illuminé l'Orangerie de son talent. Dans un décor féérique, fait d'ombres et de lumières (fenêtres occultées, charpente éclairée), la Compagnie Mothaise de Carine Karmin et Vincent Gillois a présenté "Les vagues à l'âme". Ce spectacle poétique de danse, de chant, avec des jeux de lumières et de vidéos, a entraîné le public dans un voyage au coeur de l'enfance, avec "ses merveilles et ses blessures". Une rencontre riche en émotions où chacun a pu se sentir transporté.

Création réalisée avec 3 danseurs (Carine, Elsa, Alex), 1 chanteuse lyrique (Louise), 1 plasticien (Vincent), 1 technicien (Doumé).

### Ressenti des spectateurs :

"C'était tout simplement beau"

"Ils ont vraiment du talent ces artistes ; ils se sont bien accaparés l'espace"

"J'ai ressenti beaucoup d'émotions"

"On se sent transporté"

"J'étais très émue ; je me suis retrouvée à un moment dans la relation que Carine avait avec ses parents"

"Je ne me suis pas ennuyé, mais ça ne m'a pas touché"



Spectacle de Mastoc Production

Si 160 spectateurs ont profité de ce spectacle, ce sont 350 visiteurs qui sont venus découvrir l'Orangerie ce week-end, avec des visites guidées organisées par le Syndicat d'Initiative :

- enchantés par ce site, ils se sont intéressés à son histoire et son architecture

- admiratifs des jardins, des orangers et citronniers, ils ont très souvent félicité les jardiniers communaux

- curieux de découvrir La Mothe, certains ont emprunté les bords de Sèvre à la découverte des lavoirs, des jardins secrets et du parc botanique pour rejoindre et visiter le moulin à eau du Pont l'Abbé et ses expositions (130 entrées).

Un seul regret : l'exposition des peintres amateurs dans la Galerie Basse

de l'Orangerie ne reflétait pas le succès de "La Fête des couleurs" en raison d'un désistement des artistes.

**LE DERNIER SPECTACLE** le samedi 23 Octobre à 16 h 30

Pour clôturer la saison culturelle, la Galerie Haute de l'Orangerie accueille "Le Festin d'Alexandre", un ensemble vocal "Resonare Fibris", accompagné d'instruments anciens.

Au programme : chansons Renaissance "à boire et à manger", répertoire au temps des vendanges.

Tarif plein : 9 € ou 7 € si réservation

Tarif réduit (jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi) : 5 €

Gratuit jusqu'à 12 ans

Réservation au 05 49 05 12 42

ou 06 10 82 43 53

## Marché de Noël



Cuisine de la Truffe

Pour fêter Noël :

Balade de Noël aux lampions le vendredi 10 décembre (sur inscription). Sèvres !

Venez en famille découvrir le bourg sous une autre facette.

Et, le dimanche 12 décembre, Marché aux Truffes (espace de 24 m<sup>2</sup>) à 9h30 : animé par l'Association des Trufficulteurs des Deux-Sèvres.

Qu'est-ce que la truffe ? Quand la récolte-t-on ?

Le mystérieux champignon dévoile ses secrets sur le stand de

L'ASSOCIATION DES TRUFFICULTEURS DES DEUX-SÈVRES.

Mais aussi :

De 10h30 à 18h00, des idées de recettes de cuisine à base de truffes préparées

par des grands chefs cuisiniers des Deux-Sèvres !

Faites le plein des saveurs mothaises et régionales :

Produits des métiers de bouche : miel et produits de la ruche, large gamme de vin (pineau des Charentes, Champagne, vin d'Anjou, Bordeaux, de l'apéritif à base

de truffe...), foie gras, charcuterie, huîtres, bonbons, confiseries, salaisons et conserves de canard, spécialités d'Auvergne, fromages de chèvre, conserves à base de viande de cerf...

Le programme des animations en détail dans les semaines à venir. Infos : 05.49.05.06.05



"La clique sur mer"



### Histoire

Histoire de circulation (de charrette)

En 1853, la maréchaussée cantonale veillait et surveillait les contrevenants aux règles de la circulation routière.

Point de radar fixe ou mobile pour constater les infractions ! Des rapports rédigés à l'intention des autorités, et enregistrés consciemment dans les registres judiciaires transmis aux autorités.

année 1853.  
mois d'août.

Commissaires Gendarmes Cantonaux.

Registre de Statistique Judiciaire.

modèle n° 10.  
Département  
des Deux-Sèvres,  
arrondissement  
de Melle,  
Canton  
de la Mothe St-Héray  
résidence de la Mothe St-Héray

Date.	NATURE. Des Crimes, Délits et Contraventions, commis et constatés dans le Canton	NOM. Des auteurs présumés.	observations
le 1 <sup>er</sup> août.	une contravention constatant négligence de laire voyageant inutilement avec sa charrette.	Contre le n° Bastard Louis, maréchal d'at., à la Mothe St-Héray.	/
le 4 <sup>er</sup> août.	une contravention de simple police par défaut de laire sa charrette conformément à la loi, de 30 mai 1851 sur le roulage.	Contre le n° Pouillau Pierre-Jo de sa aux deat. à St-Sauvent vicine	
le 10 août.	une contravention de simple police pour avoir laissé inutilement sa charrette dans la rue en couvrant la voie publique.	Contre Dubreuil Jacques Charrou deat., à la Mothe St-Héray.	
le 12 août.	deux contraventions de simple police ou être constatées pour avoir conduit sans laire roulage en négligent de laire sa charrette en voyageant inutilement.	Contre les n° Bolon Victor ind. de bus et propri. deat. à Chaulot main de laire et Noureau Pierre de la Mothe et Luri Alexandre, imp. deat.	
Certifié à la Mothe St-Héray le 15 août 1853 par le Com <sup>te</sup> de police du Canton De la porte			

Extrait des registres communaux

### Calendrier

#### Retenez ces dates



#### NOVEMBRE 2010

Jeu 11 : Cérémonie du 11 novembre à 11h45

Sam 13, 19 et 20 à 20h30 et Dim 14 à 14h30 à la Maison des Associations « Riz et jeunesse » pièce en 3 actes de Patrick Stephan – ATM : 05 49 05 01 48

Vend 26 à 20h30 à la Maison des Associations "Le Globe" pièce de théâtre avec Claude-Bernard PEROT

Sam 27 : Portes ouvertes de l'association les P'tits Bouts Mothais de 10h00 à 13h00 à la Maison des Associations : 05 49 05 12 64

#### DECEMBRE 2010

Sam 4 et dim 5 : Téléthon organisé par les jeunes sapeurs pompiers au complexe sportif.

Dim 5 : Repas des aînées à la Maison des Associations (à partir de 65 ans, inscriptions auprès de la Mairie ou de Mme Josette COUTURIER, tarif conjoint - 65 ans ou habitants hors commune : 25 €)

Ven 10 : Balade de Noël aux lampions. Départ à 18h30.

Dim 12 : Marché de Noël à La Mothe St-Héray de 9h00 à 18h00.